

Programme de pays pour la Côte d'Ivoire (2009-2013)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2 - 4	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés	5 - 8	2
III. Programme proposé	9 - 19	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	20 - 21	5
Annexe Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Côte d'Ivoire (2009-2013)		6

Introduction

1. Le présent projet de descriptif est le fruit du dialogue avec le Gouvernement et la société civile. Il a été élaboré simultanément avec le PNUAD couvrant la même période et se fonde sur ses priorités, qui découlent des résultats de l'examen du DSRP réalisé en mars 2008, de la stratégie nationale de développement basée sur les OMD, en prenant en compte le Plan stratégique du PNUD 2008-2011 et en intégrant les droits de l'homme et une perspective sexospécifique.

I. Analyse de la situation

2. Depuis septembre 2002, une crise militaro-politique a entraîné la partition de fait de la Côte d'Ivoire en deux zones, le sud sous contrôle gouvernemental, le centre nord-ouest (zone CNO) sous contrôle des Forces nouvelles. Les efforts déployés pour assurer le retour à la paix avec l'implication des communautés nationale, sous-régionale et internationale ont abouti à la signature par les forces des ex-belligérants de plusieurs accords (Lomé; Linas-Marcoussis, Accra, Pretoria) et au vote par le Conseil de sécurité de l'ONU de plusieurs résolutions, qui se sont traduites notamment par le déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Le dernier accord conclu est l'Accord politique de Ouagadougou (APO) signé le 4 mars 2007 sous l'égide du Président du Burkina Faso. Sa mise en œuvre a permis un apaisement général, une circulation plus fluide des biens et personnes sur l'ensemble du territoire, un consensus national sur les dates de la prochaine élection présidentielle fixée au 30 novembre 2008, la formulation et présentation aux donateurs d'un programme de sortie de crise qui est en cours d'exécution, le redéploiement progressif des services de l'État en zone CNO et un début de désarmement.

3. La crise a eu de nombreuses conséquences sur les plans institutionnel, économique, social et humain, conduisant à l'exacerbation de la corruption, de l'impunité et de la pauvreté. La crise a favorisé de nombreuses exactions, dont des violences basées sur le sexe et des pertes en vies humaines ainsi que des mouvements internes de population estimés à plus de 1 723 000 personnes (UNFPA). Cela a accentué la vulnérabilité de la population, surtout les femmes et les enfants, a détérioré le tissu social et limité l'accès aux services publics et sociaux de base. Le taux de pauvreté est passé de 33,6% en 1998 à 38,4% en 2002 et à 45% en 2005 selon les estimations de la Banque mondiale. L'indice du développement humain a régressé (0,427 en 2000 à 0,415 pour un classement de 164 sur 177 pays en 2006) ; le taux de chômage urbain avoisine les 40% de la population active constituée majoritairement de jeunes. Selon l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2006, 24% de la population n'ont pas encore accès à l'eau potable. Près de 2 millions d'enfants en âge d'aller à l'école n'ont pu le faire au cours de la période 2002-2006. La prévalence du VIH est de 4,7% avec une féminisation de la pandémie (2,9% des hommes infectés contre 6,4% des femmes-EIS 2005). Il ressort des analyses que les OMD seraient difficilement atteints si la tendance actuelle se poursuivait.

4. L'application de l'APO a favorisé l'apaisement du climat politique et social et la reprise de la coopération avec les partenaires financiers : la Banque mondiale et le FMI ont signé une assistance d'après conflit avec le Gouvernement; l'Union européenne a un nouveau cycle de programmation 2008-2013 qui tient compte de la perspective de l'Accord de partenariat économique régional, et le PNUD assiste le Gouvernement dans le cadre d'une stratégie nationale de développement axée sur les OMD. Il a procédé avec le Gouvernement à une extension du programme de pays en élaborant un plan d'action du programme de pays (CPAP) 2007-2008. À la demande du Gouvernement et des partenaires, le PNUD a mis en place deux mécanismes de coordination de la mobilisation des ressources pour financer les élections et les programmes de sortie de crise issus de l'APO.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

A. Principaux résultats

5. Le CCP s'est fixé deux objectifs majeurs : la bonne gouvernance, intégrant les droits de l'homme et la paix, et la réduction de la pauvreté y compris la lutte contre le VIH/sida, ont été ajustées pour introduire la gestion d'après crise et le relèvement. La mise en œuvre du programme a intégré la problématique hommes-femmes de façon transversale pour atteindre les résultats ci-après : en matière de gouvernance, les interventions ont contribué à un meilleur fonctionnement des institutions démocratiques, à l'amélioration de la communication gouvernementale et au renforcement des capacités du Parlement et des acteurs de la vie politique ivoirienne. Elles ont également favorisé l'organisation de campagnes médiatiques sur la réconciliation, la confiance et la paix. En partenariat avec l'Union européenne, la Belgique et le Canada, le Programme a assisté le Collectif de la société civile pour la paix dans le sens du rétablissement de la paix et de la cohésion sociale. Dans le domaine de la décentralisation et du développement

local, les actions initiées ont amélioré la sécurité à Abidjan, favorisant une orientation plus efficace des politiques municipales de prévention de l'insécurité ainsi qu'une meilleure intervention de proximité et une plus grande participation des élus locaux au processus de sortie de crise ainsi que l'intensification de la coopération décentralisée.

6. Le premier rapport national sur les OMD en 2003 a été élaboré et diffusé, contribuant à l'intégration des OMD aux plans et stratégies de développement à l'échelle nationale, et à leur contextualisation. Le programme pauvreté a permis de concevoir et de mettre à disposition des outils d'analyse et de programmation: tableau de bord social, base de données des projets, carte de la pauvreté, guide de planification locale. De plus, il a contribué au maintien de services minimum dans les secteurs de l'éducation en zone CNO et de l'hydraulique humaine. Plus de 11 000 personnes déplacées ont bénéficié d'un appui à la réinstallation et à la réinsertion sociale. Le PNUD a appuyé l'élaboration des plans stratégiques nationaux de lutte contre le sida et facilité l'extension des services de prévention et de prise en charge du VIH/sida et de la tuberculose à travers le financement du Fonds mondial.

7. La protection de l'environnement a fait l'objet d'interventions concertées et ciblées à travers le pays en partenariat avec les autorités ministérielles et locales, le secteur privé et d'autres partenaires, notamment le FEM et les coopérations française et japonaise. Des interventions spécifiques ont favorisé le renforcement du cadre institutionnel, la formulation et la mise en œuvre d'un plan d'action de la résolution 1325 (2000) et l'émergence de coalitions de promotion des intérêts des femmes. Enfin, l'appui aux actions d'après conflit a porté principalement sur: i) le DDR et la lutte contre la prolifération des armes légères; ii) la reconstruction et la relance par la mise en œuvre de projets de réinsertion, reconstruction et réhabilitation communautaire, de retour des personnes déplacées et de redéploiement de l'administration; et iii) les audiences foraines. Des ressources ont été mobilisées auprès des donateurs (Belgique, Danemark, France, Japon, Norvège, Suède, Union européenne) pour des appuis stratégiques et techniques en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies.

B. Enseignements tirés

8. La revue à mi-parcours a noté l'efficacité de la démarche participative adoptée comme méthode de promotion de partenariat stratégique et d'appropriation nationale des programmes et projets. La coopération avec les autres partenaires au développement constitue un atout essentiel pour le PNUD dans un contexte de sortie de crise et sera renforcée. L'approche programme initiée comme mécanisme de coordination et de mobilisation des ressources ainsi que les modalités de l'exécution nationale ont été faiblement appropriées et nécessitent le renforcement des capacités des structures concernées.

III. Programme proposé

9. Le PNUAD en cours de finalisation a retenu 5 effets: a) les institutions nationales et locales et les organisations de la société civile sont restaurées et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées pour mieux servir l'ensemble de la population, en respectant l'égalité des sexes et les droits de l'homme; b) la capacité du Gouvernement, du secteur privé et des populations de créer des emplois et des richesses et d'assurer la sécurité alimentaire sont renforcées; c) l'accès équitable pour tous à des services sociaux de base de qualité ainsi que la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorés; d) les ressources en eau, forestières et environnementales sont protégées et gérées de façon durable et concertée; et e) la paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens et par la création de conditions favorables à la réconciliation nationale, à la réinsertion communautaire et au respect des droits de l'homme.

10. Le programme de coopération 2009-2013 s'inspire des enseignements tirés des programmes précédents, de l'évolution du pays vers la paix depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou, et découle des effets susmentionnés du PNUAD. Il constitue la contribution du PNUD au processus de réconciliation nationale, de redressement et de relance socioéconomique durant la période d'après conflit en relation avec les priorités nationales de développement dans la perspective de la réalisation des OMD. Il couvre essentiellement deux domaines, la réduction de la pauvreté en vue de contribuer à la réalisation des OMD et la gouvernance, points d'entrée essentiels pour s'attaquer aux causes profondes de la crise, l'inégalité dans l'accès aux ressources et au partage des bénéfices du développement et une mal-gouvernance généralisée. La crise a fait sentir qu'il importe que l'État permette à tous de s'exprimer et se préoccupe en priorité d'améliorer les conditions de vie des plus défavorisés. Le renforcement des capacités aux niveaux central et local constitue la trame du programme qui sera mis en œuvre en synergie avec les interventions sectorielles des organismes des Nations Unies énoncées dans le PNUAD. Le programme mettra l'accent sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes en vue d'accélérer le développement humain et d'atteindre les OMD.

A. Réduction de la pauvreté en vue de contribuer à la réalisation des OMD

11. Cette composante comprend trois axes qui seront mis en œuvre en vue d'atteindre cinq résultats.

Axe 1 : Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en faveur des pauvres intégrant l'égalité des sexes.

12. La contribution du PNUD s'inscrit dans l'appui au DSRP basé sur les OMD, le renforcement des capacités de mise en œuvre des stratégies au niveau national et local, l'appui aux politiques sectorielles et au suivi des conditions de vie des populations. Elle visera en outre les activités génératrices de revenus (AGR), l'accès au microfinancement, la formation et l'insertion des jeunes et des femmes, le renforcement des capacités productives au niveau des communautés de base en vue de contribuer à la sécurité alimentaire. Des actions de réhabilitation communautaire et de renforcement des opportunités de création d'emplois et de sources de revenus cibleront les populations vulnérables. Deux effets découlent de cette contribution: *effet 1 - les institutions gouvernementales et les collectivités décentralisées mettent en œuvre des politiques et des stratégies pour la réalisation des OMD; effet 2 - les communautés locales, les groupes vulnérables notamment les jeunes et les femmes, ont un meilleur accès à l'emploi et aux AGR.*

Axe 2: Appui à la réponse nationale à l'épidémie du VIH/sida.

13. Du fait de la prévalence du VIH dans le pays (4,7%), le PNUD renforcera son intervention contre le sida, en appuyant la coordination décentralisée et multisectorielle conformément à l'approche «Three Ones». Le programme facilitera également le renforcement des capacités institutionnelles pour l'intégration du VIH dans les secteurs et programmes décentralisés et la création d'un environnement favorable aux droits des personnes infectées et affectées par le VIH/sida. Cet appui contribuera à l'obtention de *l'effet 3 - l'offre de services, de prévention et de prise en charge du VIH/sida est améliorée.*

Axe 3: Renforcement de la protection et de la gestion durable de l'environnement.

14. Les interventions s'inscrivent dans une approche intégrée faisant le lien entre pauvreté et environnement. Elles appuieront l'élaboration de politiques et d'instruments adaptés à la protection et à la gestion durable de l'environnement d'une part et renforceront les initiatives communautaires de gestion durable de l'environnement et de production de nouvelles sources d'énergie pour les populations démunies d'autre part. Des appuis seront apportés dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau et de la facilitation de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement ainsi qu'aux ressources énergétiques. Des appuis seront également consacrés à l'analyse des changements climatiques et à la mise en œuvre de mécanismes de développement propres et adaptés au niveau national et local. Pour ces interventions le partenariat avec le FEM sera renforcé. Les 2 effets attendus sont: *effet 4 - la protection et la gestion durable de l'environnement sont améliorées; effet 5 - l'accès à l'eau potable, aux infrastructures d'assainissement et aux services énergétiques est amélioré.*

B. Gouvernance

15. Cette composante comprend quatre axes qui seront opérationnalisés pour produire sept effets.

Axe 1: Renforcement de la gouvernance démocratique, de la gouvernance locale et de la participation citoyenne.

16. Cet axe vise à contribuer à la promotion de la bonne gouvernance pour restaurer les fondements du développement durable en renforçant le cadre institutionnel d'intervention et la prise en compte des droits de l'homme et de la dimension sexospécifique dans les actions. La contribution du PNUD s'articulera autour de l'appui au processus électoral, au renforcement de la participation à la prise de décision de la société civile et des médias, et de la consolidation du processus de décentralisation et de planification locale participative par le renforcement du cadre institutionnel et des capacités des élus locaux. L'appui portera également sur l'élaboration et l'opérationnalisation d'une politique nationale de coopération décentralisée. Les effets attendus sont les suivants: *effet 1 - les processus électoraux sont plus démocratiques et participatifs; effet 2 - la décentralisation et la gouvernance locale sont améliorées; effet 3 - la participation citoyenne est améliorée.*

Axe 2: Renforcement des capacités des institutions et structures nationales et locales.

17. Il s'agit d'appuyer la promotion de la transparence dans la gestion et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions parlementaire, judiciaire, médiatique et de sécurité. Les capacités seront évaluées avec d'autres organisations en vue d'élaborer un programme de développement des capacités des structures administratives et nationales. Les appuis cibleront le renforcement des capacités nationales de gestion, d'organisation, de mise en œuvre et de contrôle, en vue de promouvoir l'efficacité et la transparence. Par ailleurs, des appuis renforceront la coordination de l'aide publique au développement conformément aux recommandations de la Déclaration de Paris. Deux effets sont attendus: *effet 4 - l'administration publique est plus efficace, transparente et responsable; effet 5 - les institutions démocratiques*

(aux niveaux législatif, exécutif, judiciaire, médiatique et de la sécurité) jouent pleinement leur rôle de garants du respect des droits fondamentaux.

Axe 3: Promotion du secteur privé.

18. Cet axe vise principalement à renforcer le cadre de concertation public-privé et la compétitivité des PME/PMI. L'appui du PNUD contribuera à formuler des politiques et stratégies de développement des PME/PMI dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'emploi, et de la lutte contre la pauvreté. Effet attendu : *effet 6 - la participation du secteur privé à l'économie nationale s'est accrue.*

Axe 4: Appui à la consolidation de la paix et la prévention des crises.

19. Ce volet contribuera à améliorer la sécurité urbaine et à lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères, et à renforcer le dialogue, la réconciliation et la cohésion nationale en mettant en place des mécanismes concertés de gestion et de prévention des conflits pour les communautés affectées par la crise et les collectivités décentralisées avec l'appui des comités locaux de paix et de cohésion nationale. Le programme visera aussi des comités locaux intercommunautaires de concertation et d'échanges en vue de gérer les litiges et de promouvoir les projets économiques fédérateurs et de relèvement communautaire. Il s'agit de faciliter de la sorte l'appui à la réalisation de microprojets pour les communautés à la base dans une dynamique de création d'espaces de promotion, de formation à la culture de la paix et au civisme, ainsi que le développement d'activités communautaires génératrices de revenus. Cette contribution permettra l'obtention de *l'effet 7 - l'environnement sécuritaire, le dialogue et la cohésion nationale sont améliorés.*

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

20. Le programme proposé mettra davantage l'accent sur le renforcement des capacités des structures nationales aux niveaux central et local, en vue d'assurer sa mise en œuvre efficace et son appropriation par la partie nationale. Il s'inscrit dans une dynamique de consolidation des actions de sortie de crise vers le développement. De façon graduelle elles permettront le renforcement des actions de développement qui seront entreprises par le gouvernement après l'adoption du DSRP prévu en fin 2008. Ainsi, le programme comblera les interventions dans la définition des politiques et stratégies adaptées aux défis que le pays doit relever et les interventions de renforcement des capacités aux niveaux central et décentralisé. Le programme permettra au PNUD et à ses partenaires de renforcer les interventions spécifiques de promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, en s'appuyant sur les principes de la participation, de l'efficacité et de la transparence. Un accent particulier sera mis sur le développement des partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources avec les institutions gouvernementales, les organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et la société civile. Le partenariat initié avec le secteur privé dans le cadre de l'entreprise citoyenne sera renforcé. Enfin, la synergie avec les autres programmes dans le pays sera poursuivie afin d'optimiser l'utilisation des ressources.

21. Le Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) continuera de jouer un rôle majeur dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation du programme en tant qu'interlocuteur principal du PNUD chargé de la coordination des aides extérieures. En vue de renforcer les capacités nationales et d'assurer la pérennité des résultats, la modalité d'exécution nationale sera la principale modalité de mise en œuvre. En cas de besoin, les organismes du système des Nations Unies ou le Bureau du PNUD pourront se voir confier la mise en œuvre d'activités. Des programmes conjoints pourront être développés en fonction des besoins. Les résultats seront appréciés à travers un suivi rapproché de l'utilisation efficiente des ressources, des effets engendrés et des incidences sur le niveau de vie des populations bénéficiaires, à travers notamment des missions et visites de terrain. Des données de référence seront collectées à partir de la réalisation d'une étude de la situation de référence en partenariat avec le Gouvernement et les autres intervenants notamment du système des Nations Unies (PNUAD). Dans le cadre de l'évaluation du programme, les examens annuels seront maintenus. Un examen à mi-parcours (2011), une évaluation finale (2013) et des évaluations thématiques des effets du programme seront réalisés. Les audits annuels des projets et programmes demeureront systématiques et obligatoires ainsi que le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

22. Malgré les progrès enregistrés, la situation dans le pays demeure fragile. Dans ce contexte, au-delà de l'organisation de l'élection présidentielle prévue pour le 30 novembre 2008, des problèmes demeurent (identification des personnes, foncier rural, désarmement, risques à l'issue des élections) qui pourraient entraver la mise en œuvre du programme. L'insuffisance des ressources mobilisées et d'autres risques (tels que catastrophes naturelles, risques financiers, trop grande mobilité des ressources humaines, difficultés d'appropriation effective des procédures d'exécution nationale) pourraient également contrarier la mise en œuvre du programme. Pour cela, le PNUD élaborera une stratégie et un plan de gestion des risques basé sur les principes directeurs en vigueur.

Annexe: Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Côte d'Ivoire (2009-2013)

Effets escomptés	Produits escomptés	Indicateurs	Partenaires	Budget (en milliers de dollars É.-U.)
Priorités nationales : Promotion de l'égalité des sexes des groupes vulnérables.				
Effet PNUAD : Les capacités du Gouvernement, du secteur privé et des populations les plus vulnérables à créer des emplois et des richesses et à assurer la sécurité alimentaire sont renforcées.				
Réduction de la pauvreté en vue de contribuer à la réalisation des OMD : Axe 1 - Appui à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur des pauvres intégrant l'égalité des sexes				
Institutions gouvernementales et collectivités décentralisées mettent en œuvre les politiques et stratégies pour la réalisation des OMD	Stratégies nationales de développement basées sur les OMD élaborées et mises en œuvre au niveau central et local et capacités renforcées	- Rapports de suivi-évaluation DSRP/OMD disponibles. - Nombre de structures décentralisées appliquant la stratégie nationale OMD.	Gvt, SNU, OSC, PTF	TRAC 1 110
Communautés locales, groupes vulnérables, jeunes, PDI, femmes ont un meilleur accès à l'emploi et aux AGR	Capacités techniques et financières des groupes vulnérables à relancer leurs activités économiques renforcées	- Politique nationale de la jeunesse élaborée et disponible ; - Nombre d'emplois créés (pour les jeunes, femmes, PDI)	Gvt, OSC, SNU, Banque mondiale, PTF, secteur privé	TRAC 2 000
	Mécanismes de création d'emploi mis en place	Nombre de microprojets financés		TRAC 100
Priorités nationales: Amélioration de l'accessibilité, de la qualité des services sociaux de base et de sécurité sociale				
Effet PNUAD : L'accès équitable pour tous aux services sociaux de base de qualité ainsi que la protection sociale et l'assistance aux groupes vulnérables sont améliorés				
Réduction de la pauvreté en vue de contribuer à la réalisation des OMD : Axe 2 - Appui à la réponse nationale à l'épidémie du VIH/sida.				
Offre de services de prévention et de prise en charge du VIH/sida améliorée	Organes de la coordination de la réponse nationale au VIH/sida dotés de capacités opérationnelles	-Nombre d'organes décentralisés et sectorielles assurant la coordination des interventions de lutte contre le sida	Gvt, système des Nations Unies, OSC, ONUSIDA, Banque mondiale, secteur privé, PTF	TRAC : 200
	Capacités institutionnelles d'intégration du VIH et égalité des sexes dans les secteurs et programmes décentralisés et de protection des droits des PIAVIH renforcées	-Textes de loi et réglementaires adoptés et vulgarisés ; - Nombre de programmes et plans d'action intégrant le VIH et l'égalité des sexes disponibles.		TRAC:100
Priorités nationales: Préservation de l'environnement				
Effet PNUAD : Les ressources en eaux, forestières et environnementales sont protégées, préservées et gérées de façon durable et concertée				
Réduction de la pauvreté en vue de contribuer à la réalisation des OMD : Axe 3 - Renforcement de la protection et de la gestion durable de l'environnement				
Protection et gestion durable de l'environnement améliorées	Capacités d'élaboration des politiques, plans stratégiques et instruments juridiques de protection et gestion concertée renforcées	Nombre et représentativité des parties prenantes impliquées dans la gestion des ressources.	Gouvernement, système des Nations Unies, OSC, CIAPOL, ONUDI, FAO, SNU, Banque mondiale, secteur privé, PTF	TRAC: 100
	Mécanismes d'alerte précoce et d'évaluation des risques et technologiques mis en œuvre	- Système d'alerte précoce opérationnel - Nombre d'acteurs formés selon le sexe.		TRAC: 200 FEM : 500
Offre et qualité des services en eau potable, en infrastructures d'assainissement et des services énergétiques améliorées.	Capacités de gestion et infrastructures en eau potable et en assainissement et accès aux services énergétiques de qualité renforcées.	- Nombre de pompes et de latrines améliorées réhabilitées et installées; Nombre de personnes (hommes, femmes et jeunes) ayant accès aux services énergétiques		TRAC : 1 400 AR: FISDES* : 2 000
Priorités nationales: Décentralisation; promotion de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités en vue d'assurer une meilleure allocation et utilisation des ressources.				
Effet PNUAD: Les institutions nationales et locales ainsi que les organisations de la société civile sont restaurées et les capacités de bonne gouvernance sont renforcées...				

Gouvernance : Axe 1: Renforcement de la gouvernance démocratique, de la gouvernance locale et de la participation citoyenne.				
Effets escomptés	Produits escomptés	Indicateurs	Partenaires	Budget (milliers de dollars É.-U.)
Processus électoraux plus démocratiques et participatifs	Institutions chargées de la gestion des processus électoraux dotées de capacités opérationnelles	- Nombre d'institutions fonctionnelles et intégrant le genre	CEI, CNSI, INS, Partis politiques, Gvt, système des Nations Unies, PTF	TRAC : 300 Autres : 8000
	Capacités des OSC et des médias renforcées particulièrement les femmes	- Taux de participation des populations par sexe - Taux de couverture médiatique du processus électoral		TRAC: 200
Décentralisation et gouvernance locale améliorées, participation citoyenne améliorée	Capacités des collectivités locales et OSC et d'intégration du genre et droits humains renforcés	-Taux de participation des populations au processus de planification locale ; Nombre de textes de loi et réglementaires disponibles	MEMPD, PTF OSC, FISU, SNGRC, système des Nations Unies	TRAC: 500
				TRAC: 1000 TTF : 500
Gouvernance : Axe 2: Renforcement des capacités des institutions nationales pour mettre en œuvre les programmes de développement et promouvoir la transparence dans la gestion				
Administration publique plus efficace, transparente et responsable	Capacités des institutions étatiques, collectivités décentralisées, OSC renforcées en planification, contrôle et gestion des ressources Mécanismes garants de la justice, de la sécurité et des droits de l'homme en cohérence avec les instruments internationaux	Documents de politique, projets et programmes disponibles, dispositifs opérationnels de gestion, de contrôle et de recours existants et accessibles aux populations	Gvt, système des Nations Unies, OSC, Assemblée Nationale	TRAC:850
		Nombre de textes de loi et réglementaires adoptés et vulgarisés ; Nombre d'interpellations par les mécanismes d'observation des médias		TRAC: 700
Priorités nationales : Promotion du secteur privé comme moteur de la croissance et soutien au développement rural pour la création de richesse et d'emploi.				
Effet PNUAD : La capacité du Gouvernement, du secteur privé et des populations les plus vulnérables de créer des emplois et des richesses et d'assurer la sécurité alimentaire est renforcée				
Gouvernance : Axe 3 : Promotion du secteur privé				
Participation du secteur privé à l'économie nationale accrue	Appuis pour la mise en œuvre des plans nationaux et sous-régionaux de développement du secteur privé	- Taux de création d'entreprises dans le secteur formel; -Nombre de nouveaux emplois créés dans le secteur privé	Gvt, système des Nations Unies, OSC, PTF UEMOA	TRAC : 400
Priorités nationales : Consolidation de la Paix, réconciliation nationale et poursuite du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion communautaire des ex-combattants				
Effet PNUAD : La paix est consolidée par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, la création des conditions favorables à la réconciliation nationale, réinsertion communautaire, respect des droits humains				
Gouvernance : Axe 4 : Consolidation de la paix et prévention des conflits				
Environnement sécuritaire, dialogue et cohésion nationale améliorés	Capacités des structures et mécanismes de réconciliation nationale renforcés	- Nombre de structures nationales et locales renforcées (comités locaux et microprojets fédérateurs).	Gvt, système des Nations Unies, Union européenne, OSC, PTF	TRAC 3 : 1 500 FISDES: 3000
Suivi-évaluation			TRAC+CS 200	
TOTAL GÉNÉRAL			TRAC: 9360 TRAC 3 : 1500	Autres : 14 000

FISDES: Fonds Ivoir-suisse de développement économique et social